

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novikow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J. G. BOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration

La Canonisation de nos Martyrs

Les diverses étapes du procès. — Béatification et Canonisation. — Les miracles présentés pour la canonisation. — Le cas de Soeur Savoie et celui de Soeur Sainte-Maxima. — Un intéressant résumé d'histoire générale.

(Par le R. P. Adlard DUGRE, S.J.)

—II—
Nous touchons donc au terme des onguettes démarches, entreprises immédiatement après leur mort, pour faire reconnaître par l'Eglise le mérite de nos glorieux martyrs. Dès 1653, en effet, quatre ans après la mort du P. de Brébeuf, l'archevêque de Rouen, sollicité par les Jésuites de Québec, commençait une enquête préliminaire pour le procès de canonisation. Déjà le renom de sainteté s'attachait à la personne de ceux que tous considéraient comme des martyrs authentiques. La Mère Marie de l'Incarnation envoyait à son fils, dom Claude Martin, des reliques du P. de Brébeuf; les Hospitalières de Québec établissaient la coutume de communier, le 16 mars, en action de grâce pour la mort glorieuse de ces champions de la foi; en 1664, on publiait à Paris, à des milliers d'exemplaires, un estampe représentant le martyre des PP. de Brébeuf et Lalemant. A cette époque, on se recommandait communément à leur protection, surtout dans les voyages et les pèlèges, et on leur attribuait des faveurs signalées. Le P. Chamonot atteste que le P. Daniel lui est apparu plusieurs fois dans un état glorieux (2) on sait quel commerce assidu, peut-on dire, unissait la Mère Catherine de Saint-Augustin et le P. de Brébeuf, mort depuis plusieurs années.

L'éloignement du Canada, les différents entre Louis XIV et le Saint-Siège, puis les guerres, la conquête, la modicité de nos ressources et de notre influence, devaient retarder longtemps la reprise de cette cause. Quand les Jésuites revinrent au Canada, en 1848, ils s'intéressèrent vivement à l'histoire de leurs grands devanciers. Le P. Félix Martin fit des recherches et publia ses intéressantes biographies du P. Jogues et du P. de Brébeuf, dans la série "Hurons et Iroquois". La traduction et la publication, en 1852, de l'ouvrage Italien du P. Bresani, compagnon des martyrs et martyrisé lui-même, eut un retentissement considérable qui devait se renouveler il y a quelques années, quand la même "Relazione" fut publiée à Rome, en italien, et envoyée à tous les membres de la curie romaine. En 1884, le troisième Concile de Baltimore adressait au Souverain Pontife une pétition, pour lui demander l'introduction de la cause du P. Jogues et de René Goupil; en 1886, le septième Concile de Québec formulait une requête plus générale, pour la glorification des "missionnaires mis à mort au dix-septième siècle et toujours vénérés depuis ce temps comme martyrs".

En 1904, la cause de nos martyrs entra dans la voie des réalisations. L'Archevêque de Québec, Mgr Bégin, institua l'enquête canonique préliminaire à l'introduction de la cause. (Sous l'énergique impulsion du P. Edmond Désy, S.J., vice-postulateur, de nombreux témoins vinrent déposer en faveur de la croyance générale au martyre de ces missionnaires, de leur renom de sainteté et de la confiance qu'on avait en leur intercession. La commission d'enquête tint plus de deux cents séances. Elle fixa à huit le nombre de ceux qu'elle présentait à la Sacrée Congrégation des Rites pour obtenir leur élévation sur les autels: les PP. Jean de Brébeuf, Gabriel Lalemant, Antoine Daniel, Charles

Garnier, Noël Chabanel, Isaac Jogues; le Frère condituteur René Goupil et le donné can de la Lande.

On peut regretter que la crainte de l'insuccès ait rendu cette commission un peu timide dans sa requête. Redoutant les difficultés de la preuve à établir sur la réalité du martyre, elle s'abstint d'inscrire sur sa liste le brave chef huron Eustache Ahasistari et quelques autres sauvages, compagnons du P. Jogues en 1642, qui périrent dans les tortures avec des sentiments de foi vive et de grande piété. Elle exclut aussi d'autres missionnaires, également morts de mort violente, mais pour lesquels il était plus difficile de prouver qu'ils avaient été tués en haine de la foi. Mentionnons le P. Nicolas Viel, de l'Ordre de Saint-François, noyé par les sauvages au Sault au Récollet; les deux Sulpiciens, MM. Lemaître et Vigault, tués aux alentours de Montréal; plusieurs autres Jésuites, comme le P. Jacques Buteux, tué par les Iroquois en 1652, sur les bords du Saint-Maurice; le Frère Jean Liégeois, tué à Sillery en 1655; le P. Léonard Garreau, qui mourut en 1656, au lac des Deux Montagnes, des blessures que lui avaient infligées les Iroquois; le P. Pierre Aulneau, le compagnon de La Vérendrye, qui fut massacré en 1736, dans le lac des Bois, par les Sioux des Prairies; le P. Antoine Dalmas, tué en 1693, au cours d'une expédition à la Baie d'Hudson. En outre, sans parler du B. Sébastien Rasle, abattu à coups de fusil par les soldats de la Nouvelle-Angleterre, chez les Abénakis du Maine, les missionnaires du Mississipi comptèrent aussi leurs glorieux victimes: le PP. Paul du Poisson et Jean Souel, massacrés par les Chicassaws, en 1736. La série se clôt en 1789, quand le P. Claude Virot, aumônier de l'armée française à Niagara, fut torturé par les Iroquois. Reprenons-nous un jour, la cause de ces glorieux confesseurs de la foi.

Le succès de celle de nos huit Bienheureux pourrait nous encourager. En 1909, le Concile plénier de Québec faisait de pressantes instances auprès du Saint-Siège pour hâter son avancement: des requêtes signées par de nombreux prélats américains et canadiens, par des personnages officiels et des chefs de tribus indiennes, étaient portées à Rome. En mars 1912, la Sacrée Congrégation des Rites publiait le décret "Pinnulaire" déclarant que rien ne s'opposait à ce que la cause de ces huit serviteurs de Dieu fût introduite dans les procédures en vue de la canonisation. Le 9 août 1916, elle approuvait le procès préliminaire de Québec et, le 27 septembre 1919, elle constituait la commission pour l'introduction officielle de cette cause. Désormais, c'est la S. C. des Rites qui devait conduire l'enquête. Le R. P. Théodule Hudon, S.J., fut nommé vice-postulateur de la cause au Canada. En 1920 une commission apostolique siégea à Québec et accueillit, pendant plusieurs semaines, le témoignage d'experts en histoire du Canada. Son rapport imprimé couvrit plus de sept cents pages. En novembre 1924, la nouvelle si longtemps attendue était enfin: nos martyrs seraient très probablement béatifiés au cours de l'année du grand jubilé, en 1925.

Les formalités, cependant, étaient loin d'être terminées. D'après les règles canoniques, quand

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

DEBOIRES D'ECRIVAINS

—I—
Chacun sait que ce n'est pas vers la carrière des lettres qu'il faut se tourner si l'on veut faire fortune. Le poète famélique n'est malheureusement pas un mythe; et les auteurs devant l'opulence à leur plume forment une liste étonnamment courte. Cependant, tandis que l'on voit tous les jours des gens abandonner leur carrière—ou la négliger,—pour la littérature, il n'est pour ainsi dire pas d'exemple d'écrivain quittant sa profession pour en embrasser une autre plus lucrative. C'est que la littérature, comme la scène, exerce sur l'esprit de ses disciples une fascination irrésistible. Il y a pour cela plusieurs raisons: d'abord se voir imprimer devient vite une hantise; ensuite, il y a toujours la célébrité en perspective; en troisième lieu, on entrevoit une vague opportunité d'arriver à toucher ces fantastiques droits d'auteur dont nous entendons parler de temps à autre, sans savoir bien, du reste, s'ils existent.

réellement. Pour nombre d'écrivains en herbe, la célébrité et la fortune marchent de pair... dans leur imagination. Ceci est une grande erreur, laquelle, d'ailleurs, se dissipe peu à peu à l'heure actuelle, grâce à d'assez nombreux articles sur ce sujet. Les grands auteurs de l'antiquité, du Moyen Age, n'ont jamais roulé sur l'or; ils ne travaillaient pas, en fait, pour ramasser des écus: comme les grands peintres de l'époque classique, ils n'avaient d'autres stimulants que l'amour de l'art. Seuls, les poètes, parfois, en raison des flatteries—disons le mot: des flagorneries—qu'ils prodiguaient, recevaient des largesses de quelque Mécène. Toutefois, même ici, il ne faut pas se faire d'illusions: fréquemment les dons en question étaient de riches présents d'orfèvrerie, des objets de luxe, peu pratiques pour leurs bénéficiaires.

(A suivre)

George Nestler Tricoché.

LA CONSTIPATION EST DISPARUE AVEC "FRUIT-A-TIVES"

écrit Mme W. Walker. Des milliers disent que la constipation, l'indigestion, les gaz disparaissent en une nuit avec "Fruit-a-tives". Le teint devient meilleur comme par enchantement. Les nerfs et le cœur s'apaisent. Demandez "Fruit-a-tives" chez votre pharmacien aujourd'hui.

pulsées par une nouvelle commission de consultants, puis l'avis et les raisons des consultants furent examinés par les Em. Cardinaux et la Sacrée Congrégation des Rites et leurs avis furent soumis à l'approbation du Souverain Pontife. Il fallait établir deux points: d'abord, que chacun des Bienheureux avait réellement souffert pour la foi; ensuite, que, grâce à leur intercession, on avait obtenu au moins deux miracles authentiques depuis leur béatification. Les deux miracles présentés par le postulateur furent la guérison de Soeur Savoie, de l'Hôtel Dieu de Tracadie, N. B., et celle de Soeur Marie Maxima, de la Présentation de Saint-Hyacinthe, toutes deux guéries instantanément de péritonite tuberculeuse.

(2) Autobiographie du P. Chamonot, publiée par le R. F. Martin, S. J. Paris, 1885, p. 91 et 234.

(A Suivre)

ELLE SUIVAIT UN REGIME LIQUIDE DEPUIS 2 ANNEES

"Je suivais un régime liquide depuis 2 longues années avant de prendre Sargon; je souffrais d'indigestion après chaque repas ce qui me rendait tellement faible et



Mlle Mabel C. HUMPHREYS.

nerveuse que j'étais ruinée. J'étais constipée tout le temps et mon teint s'en ressentait. Six bouteilles de Sargon m'ont remis de tous mes tracas. J'ai maintenant une bonne appétit sans traces d'indigestion. Je me lève le matin bien reposée, prête à prendre un bon déjeuner et me sentant toute rajeunie.

"Les Piliers argon sont si utiles laxatives qu'ils réussissent à soulager mes troubles du foie et ma constipation d'une façon aussi facile et aussi naturelle. Ce fut pour moi une surprise." Mlle Mabel C. Humphrey, 120 St-James St. St. Jean, N. B.

On peut obtenir Sargon à la Pharmacie VanWrat, Edmundston, N. B.

Faisons de bonnes conserves

La saison des fruits et des légumes ramène la question des conserves et des confitures, qui intéressent spécialement la ménagère. Il y a bien des façons de faire des conserves, mais il n'y en a qu'une de bonne. Les procédés qui ont été démontrés et éprouvés de toutes façons par la Division des fruits du Ministère fédéral de l'Agriculture sont décrits en détail dans le feuillet No 109 "Conserves de fruits et de légumes". Ce petit feuillet, préparé

La qualité "SALADA" sera toujours la meilleure que vous puissiez acheter

LE THÉ "SALADA"

"Tout frais des plantations"

par un expert, donne des instructions détaillées sur la façon de procéder ainsi que des horaires yens d'obtenir les meilleurs résultats pour la cuisson des fruits et des légumes dont on veut faire des conserves. Il traite également du matériel de cuisine qui doit être employé et indique les moyens d'obtenir les meilleurs résultats pour la cuisson des fruits et des légumes dont on veut faire des conserves. Il traite également

"Aussi pure que l'Enfance"



Les Enfants l'aiment...

Sa pureté est toujours la même

VIDEZ une boîte de Lait "Dorothy" dans un pot, ajoutez quantité égale d'eau et brassez avec une cuillère. Vous obtenez ainsi un excellent lait frais, riche et crémeux, prêt à boire. Les enfants en raffolent. Il se recommande aussi pour le thé, le café, les céréales ou les fruits. De fait, il peut servir à toutes fins, tout comme le lait frais. Sa digestion, pour les enfants, est facilitée par le fait que son homogénéisation sous une pression de 2,000 livres, en a divisé les molécules de gras.

Essayez-le—sa pureté est garantie. On le reconnaît à son étiquette portant le Bébé Dorothy—"Notre Emblème de Pureté".



HUDSON

Le Plus Grand Vendeur de Huit EST UN HUIT EPROUVE

Par des éprouvées officielles, par le service qu'il procure à ses propriétaires, par sa popularité dans le public, le Hudson est un Huit Eprouvé. Et les records officiels, enregistrés pour les Etats-Unis et tout les chiffres disponibles dans le Dominion du Canada montrent que, pour cette année, il s'est vendu plus de Hudson Huit dans le monde que tout autre huit d'autres marques.

Huit autres modèles marqués à prix tout aussi attrayants. Grande variété de couleurs. Tout prix, à b. Windsor, taxes en plus.

\$1265 pour le COACH
\$1385 pour le SEDAN

DISTRIBUTEURS

D. J. LONG, Edmundston, N. B.

A. J. GERVASIS, St-Léonard, N.-B.

D. J. LONG, Clair, N.-B.

J. L. WHITE, Grand Falls, N.-B.

FOIN & BOIS A VENDRE

Foin de 1ère qualité à vendre; livraison faite dans la ville. Aussi bois de chauffage, bois franc et mou, fendu pour poêle et livré à domicile.

Foin et bois aux prix courants.

S'adresser à

J. FRANK RICE
EDMUNDSTON, N.-B.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi (heure avancée), le mardi 19 août 1930, des soumissions pour la construction de brise-lames et d'ouvrage de protection dans le havre de Tracadie, comté de Gloucester, N. B., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au sousigné, et porter sur leur enveloppe, en su sde l'adresse, les mots: "Soumission pour des brise-lames et des ouvrages de protection, havre de Tracadie, N. B."

On peut consulter les plans et les formules de contrat, se procurer le devis et la formule de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, au bureau de l'ingénieur de district, édifice du vieux bureau de poste, Saint-Jean, N.-B., de la Canadian Construction Association, 111 rue Princess, Saint-Jean, N. B., et au bureau de poste, Tracadie, N. B.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur la formule fournie par le ministère, conformément aux conditions mentionnées dans ladite formule.

Un chèque égal à 10 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons du Dominion du Canada ou des bons de la Compagnie du chemin de fer Canadien-National, ou des bons et un chèque, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Remarque.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté au montant de \$25.00, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre, N. DESJARDINS, Secrétaire.

Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 28 juillet 1930. 24-314—No. 80.—651.